

**CONFERENCE ANNUELLE DES RESPONSABLES DES SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES DU MINAS,
ELARGIE AUX ORGANISMES SOUS TUTELLE**

Thème : « Transformation structurelle en vue d'un développement inclusif du Cameroun: enjeux, défis et perspectives à l'échelle du MINAS »



**L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES GROUPES
A VULNERABILITES CATEGORIQUES**

**EDUCATION, FORMATION ET
EMPLOYABILITE DES PERSONNES VIVANT
AVEC UNE SITUATION DE HANDICAP
AU CAMEROUN**

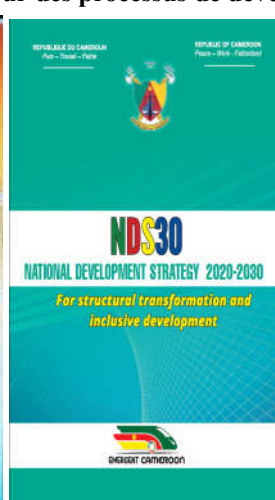
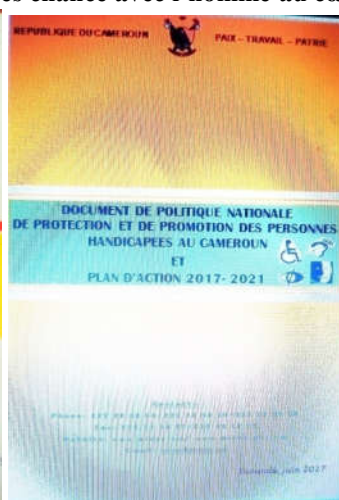
**Par : Mme Anglica BIH MUNDI épouse AMBE,
*Inspecteur Principal des Affaires Sociales,
Conseiller en Organisation Administrative,***

**Directeur de la Protection Sociale des Personnes
Handicapées et des Personnes Agées MINAS**

Yaoundé, 8 et 9 février 2022

**INSTRUMENTS STRATEGIQUES DE LA PRISE EN COMPTE DE L'APPROCHE
HANDICAP DANS LA POLITIQUE SOCIALE AU CAMEROUN**

- Mise en œuvre de **LA POLITIQUE D'INCLUSION SOCIALE ET DE SOLIDARITÉ NATIONALE** du **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, S.E PAUL BIYA**, priorité au progrès social intégrant le principe de l'égalisation des chance avec l'homme au cœur des processus de développement



PLAN DE RESTITUTION DE LA PRESENTATION

I- Problématique de l'identification des personnes en situation de handicap et des OPH; Types de handicaps prédominants et problèmes prioritaires.

II- Présentation sommaire de la Politique nationale, des activités permanentes inscrites dans le cadre stratégique et des avancées dans les organes de concertation (CONRHA) et de partenariat.

III- Promotion de l'emploi et insertion économique des personnes en situation de handicap : le rôle des institutions spécialisées.

IV- Principales directives et attentes pour 2022.

I-1°) PROBLÉMATIQUE DE L'IDENTIFICATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES OPH

❑ Problématique de l'identification des personnes en situation de handicap et des OPH

Les personnes handicapées se trouvent dans toutes les Régions du pays et dans toutes les couches et catégories sociales. Mais à bien des égards, les conditions de vie générales ainsi que certaines considérations communautaires et réalités socio-économiques influencent et complexifient aussi bien leur identification que celle des Organisations qui les encadrent (OPH). Au rang d'obstacles y afférents, on relève :

❖ Pour les personnes en situation de handicap :

- une insuffisance réelle de la culture de collecte permanente et d'actualisation des données statistiques et/ou des techniques et outils harmonisés utilisés à cet effet ;
- une absence d'un Document référentiel, une sorte de Registre National Unifié des données désagrégées par type de déficience, nature des situations handicapantes et ordre de besoins spécifiques ;
- une permanente confusion entre les concepts de handicap et de déficience.

❖ Pour les Organisations des personnes handicapées (OPH) :

- une cartographie complexifiée du fait de la réticence et/ou du conflit d'intérêt des Promoteur ;
- une insuffisance des ressources budgétaire à allouer au processus d'actualisation systématique du Fichier national des OPH ;
- inexistence d'un système numérique d'harmonisation et de centralisation des données des OPH (situation administrative, crédibilité, autoportance, domaines d'intervention...).

I-2°) TYPES DE HANDICAPS PREDOMINANTS ET PROBLEMES PRIORITAIRES

□ Typologie de handicaps prédominants et problèmes prioritaires :

❖ Types de handicaps prédominants :

La législation protectrice des personnes handicapées au Cameroun admet trois (03) types à savoir : les handicaps physiques, mentaux et les polyhandicapés. Mais les catégories de déficiences dominantes dans cette typologie sont :

- les déficients moteurs : amputés et mutilés (paraplégiques, monoplégiques, quadriplégiques, hémiparaplégiques) ;
- les déficients sensoriels (aveugles, malvoyants, sourds, sourds- muets, muets, malentendants) ;
- les déficients mentaux (autistes, IMC...).

❖ Problèmes prioritaires :

Les problèmes sont priorisés sur la base du taux d'Incapacité Potentielle Permanente exprimant l'importance des séquelles qui diminuent la capacité motrice, sensorielle ou mentale d'une personne en interaction avec son déploiement dans son environnement. On cite les difficultés liées à :

➤ la perception sociale et personnelle du handicap :

- **Par rapport à la société** : superstition, stigmatisation, rejet lié aux stéréotypes, réticence/ refus du respect et application du cadre juridique de protection et de promotion des PH...;

I-2°) TYPES DE HANDICAPS PRÉDOMINANTS ET PROBLÈMES PRIORITAIRES (suite et fin)

❖ Problèmes prioritaires :

- **Par rapport à la personne handicapée elle même** : méconnaissance des mécanismes d'égalisation des chances et de la législation protectrice existante, préjugés, autodépréciation, insuffisante capacité à se prendre en charge malgré la déficience, à établir et maintenir des relations stables avec son environnement, à avoir une philosophie et/ou projet de vie.
- **l'accessibilité à l'environnement bâti et autres infrastructures, à l'éducation inclusive, à la formation adaptée, à la prise en charge sanitaire spécialisée, à l'emploi adapté, à la communication adaptée et aux loisirs adéquats... ;**
- **la conjoncture économique ;**
- **l'insuffisante sensibilisation sur l'approche handicap ;**
- **le déficit d'appropriation de la culture d'inclusion sociale.**

II-1°) PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES

❖ Politique nationale de protection et de promotion des PH en raccourci :

Elle est contextualisée et se justifiée par le fait que :

- l'action sociale en faveur des personnes en situation de handicap est adossée sur un cadre juridique et institutionnels de protection et de promotion qui appelle la planification des approches stratégiques et des actions opérationnelles ;
- il y a nécessité de concilier la double exigence de consécration des droits des personnes handicapées et d'affirmation des devoirs de la communauté nationale afin d'en faire une réalité qui impacte sur l'amélioration des conditions de vie et de l'épanouissement de cette catégorie de cible ;
- la dynamique permet l'adaptabilité de la construction progressive d'un système de développement social avec pour défi la lutte contre les exclusions et la promotion des processus d'égalisation des chances des PH qui transforment les vulnérabilités en potentiels de développement durable.

II-1°) PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES (suite)

❖ Politique nationale de protection et de promotion des PH en raccourci :

➤ Elle met l'accent sur les réponses liées à leur :

- intégration socio-économique et autonomie dans les milieux de vie ordinaires ;
- prise en charge et accueil en milieu protégé pour les plus lourdement handicapées ;
- accès aux droits à la dignité et aux modalités préférentielles prévues par les instruments juridiques existants et en cours de modernisation ;
- insertion sociale qui consolide leur place dans la société, surmontant les préjugés, les résistances comportementales et brise les barrières environnementales.

II-1°) PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES (suite)

❖ Politique nationale de protection et de promotion des PH en raccourci :

Le Ministère des Affaires Sociales, dans le processus d'opérationnalisation du devoir de solidarité nationale cher au Président de la République, **Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, a élaboré un Document de Politique Nationale de Protection et Promotion de des Personnes Handicapées et son Plan d'Action quinquennal 2017-2021 axé sur huit (08) principaux points.

❑ Les huit (08) principaux axes stratégiques d'intervention de la Politique nationale :

- **Axe stratégique n°1 : renforcement du cadre politique, juridique et institutionnel** (Créer un environnement juridique et institutionnel favorable à l'épanouissement des personnes handicapées) ;
- **Axe stratégique n°2 : accessibilité des personnes handicapées aux infrastructures et édifices publics ou ouverts au public** (faciliter l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et édifices) ;
- **Axe stratégique n°3 : appui a l'insertion et a la réinsertion socioéconomique et professionnelle** (Améliorer l'insertion socio-économique et professionnelle des personnes handicapées, ainsi qu'aux offres de services) ;

II-1°) PRÉSENTATION SOMMAIRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES (suite et fin)

❑ Les huit (08) principaux axes stratégiques d'intervention de la Politique nationale :

- **Axe stratégique n°4 : développement du partenariat, du plaidoyer et de mobilisation des ressources** (Promouvoir la multisectorialité et la mobilisation des ressources) ;
- **Axe stratégique n° 5 : renforcement des structures de réhabilitation** (Améliorer l'offre de service en réhabilitation des personnes handicapées) ;
- **Axe stratégique n°6 : appui a la scolarisation et a la formation professionnelle** (favoriser l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle) ;
- **Axe stratégique 7 : renforcement de la prévention et du dépistage précoce du handicap** (renforcer les actions de prévention et de dépistage précoce du handicap) ;
- **Axe stratégique 8 : renforcement des capacités des intervenants sociaux** (Renforcer les capacités des intervenants sociaux (Travailleurs sociaux et personnels paramédicaux).

II-2°) LES ACTIVITÉS PERMANENTES INSCRITES DANS LE CADRE STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES PH

❖ Les principales activités permanentes inscrites dans le cadre stratégiques de la Politique nationale de protection et de promotion des PH :

Dans le cadre des actions de consolidation des droits civiques et économiques des personnes handicapées :

- réhabilitation et développement des Institutions d'encadrement des personnes handicapées ;
- suivi et contrôle du fonctionnement des Institutions et Associations d'encadrement des personnes handicapées ;
- renforcement des capacités des structures et organisations d'encadrement des personnes handicapées ;
- appui à l'insertion et à la réinsertion socioéconomique des PH notamment par le renforcement du plaidoyer en vue de la prise en compte de l'approche handicap pour l'accès à l'emploi adapté, l'accès aux logements sociaux, exonération des taxes et frais douaniers, l'exemption et/ou réduction des frais universitaires/scolaires aux Etudiants des Universités d'état et Elèves handicapés ou ceux nés des parents handicapés ;
- octroi des frais d'examens officiels aux mêmes catégories d'Elèves et Etudiants ;

II- 2°) LES ACTIVITÉS PERMANENTES INSCRITES DANS LE CADRE STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES PH (suite et fin)

❖ Les principales activités permanentes inscrites dans le cadre stratégiques de la Politique nationale de protection et de promotion des PH :

- poursuite du processus de modernisation du cadre juridique de protection et de promotion des droits des PH, notamment la consolidation multisectorielle des textes particuliers élaborés par les Commissions spécialisées du CONRHA en vue de leur signatures par les Acteurs compétents ;
- poursuite de la mise en œuvre du Projet d'informatisation de la CNIV (mutation vers la e-CNIV) ;
- poursuite de la sensibilisation et vulgarisation sur les droits des personnes handicapées et la nécessité de la prise en compte de l'approche handicap dans les Programmes et Projets de développement durable (problématique du handicap et respect/application des instruments juridiques internationaux et nationaux existants) ;
- organisation des sessions du CONRHA et suivi du fonctionnement des démembrements dudit Comité ;
- promotion de l'éducation inclusive en faveur des enfants en situation de handicap.

II- LES AVANCÉES DANS LES ORGANES DE CONCERTATION (CONRHA) ET DE PARTENARIAT

❖ Les avancées dans les organes de concertation (CONRHA) et de partenariat :

- **Octroi des logements sociaux à des prix réduits** dans les nouvelles Cités-SIC d'Olembé à Yaoundé et Mbanga-bakoko à Douala dans le cadre du plaidoyer du MINAS (*sur le quota officiel de 06 % réservé*) à **plus de 38 familles de personnes handicapées**.
- **Vôte et promulgation de la loi autorisant le Président de la République à ratifier le Traité de Marrakech** visant à **faciliter l'accès** des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de **lecture des textes imprimés** ou **oeuvres publiées**.
- **Vôte et promulgation de la loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées**.
- **Elaboration de 06 projets textes particuliers par les Commissions spécialisées du CONRHA et validés lors de sa Session ordinaire du mois d'août 2021.**
- **Organisation et tenue sur haute instruction du PM des session de concertation avec les administrations concernées au sujet des textes particuliers élaborés par les Commissions spécialisées du CONRHA.**
- **Organisation et tenue sur haute instruction du PM des réunions de concertation multisectorielle avec les acteurs (OPH et ONG...et administrations (MINESEC, MINESUP, MINEDUB) au sujet de la facilitation de l'accès des personnes handicapées à l'éducation inclusive.**

III- PROMOTION DE L'EMPLOI ET INSERTION ECONOMIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : LE ROLE DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

❖ Cartographie des Institutions Spécialisées Publiques d'encadrement des PH existantes :

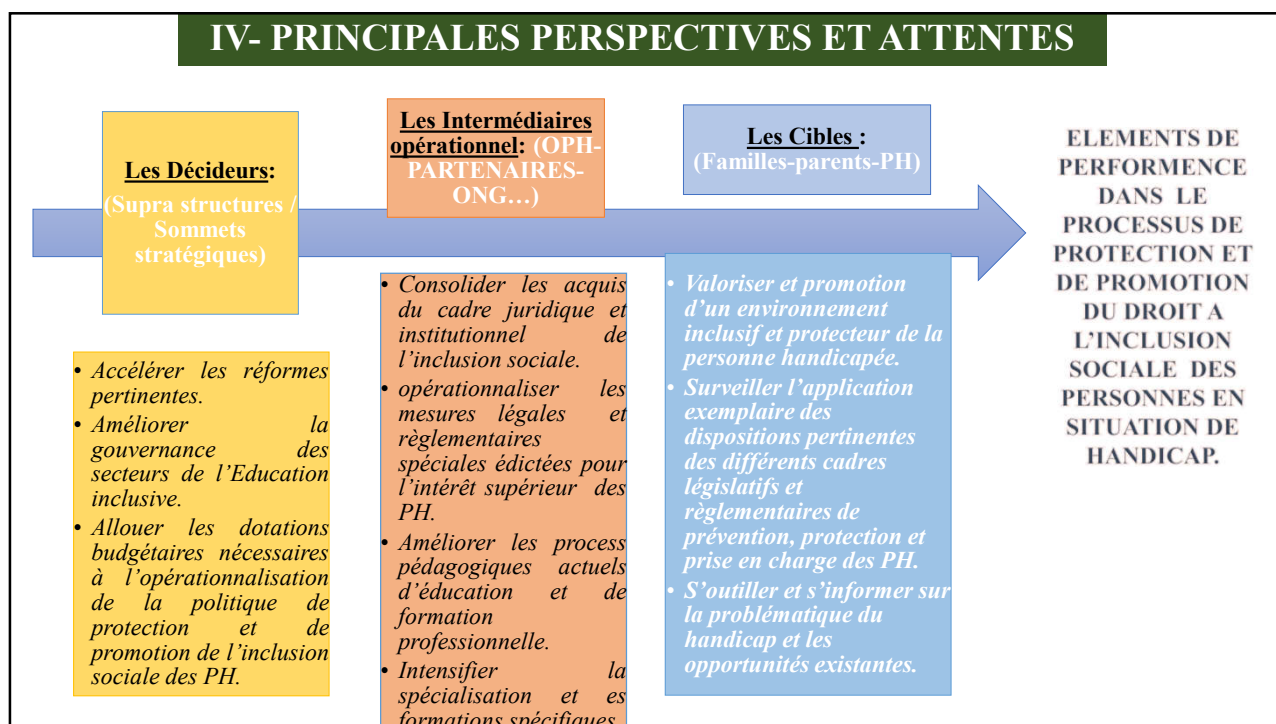
1. Le Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) de Yaoundé.
2. Le Réhabilitation Institute for the Blind (RIB) de Buéa.
3. Le Centre de formation pour filles et femmes handicapées « Bobine d'Or » de Yaoundé.
4. Le Centre de Réhabilitation des Personnes handicapées (CRPH) de Maroua.

❖ Rôle des Institutions Spécialisées Publiques d'encadrement des PH existantes :

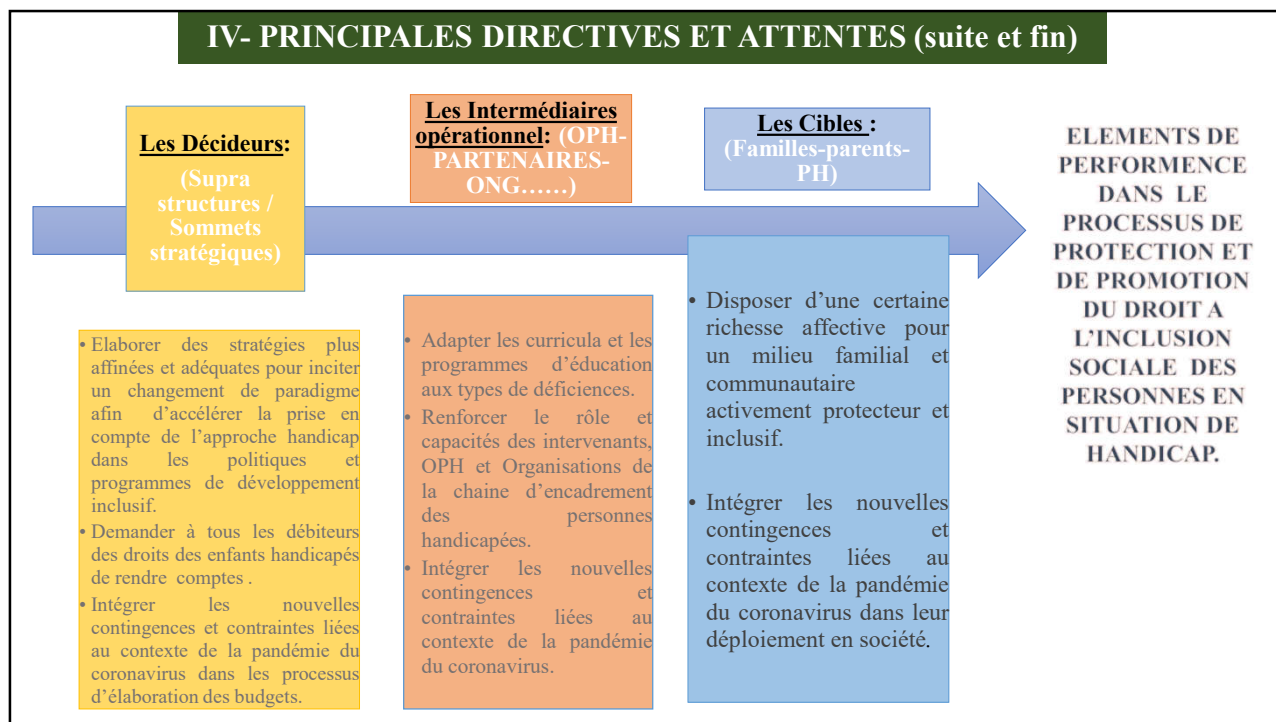
Accueil et accompagnement, une offre de service adossé principalement sur deux (02) volets :

- **intégration socioéconomique** : éducation, formation professionnelle, information, activités culturelles, sportives et loisirs adaptés,...;
- **réadaptation de la personne handicapée** : accompagnement psychosocial de la personne en situation de handicap (renforcement psychologique, développement de l'estime de soi, raffermissement des relations avec les divers milieux de vie en vue de réconcilier la personne handicapée avec elle-même et avec son environnement...), l'éducation spéciale et inclusive, la réadaptation médicale et la rééducation fonctionnelle.

IV- PRINCIPALES PERSPECTIVES ET ATTENTES



IV- PRINCIPALES DIRECTIVES ET ATTENTES (suite et fin)





THANK YOU FOR YOUR KIND LISTENING

« The only thing necessary for the triumph of evil is for good men to do nothing »
Edmund BURKE